

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE MALHEUREUSE
-APEM-

**RAPPORT D'AUDIT ADMINISTRATIF ET
FINANCIER DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**

Cabinet Harris –Bureau d'Etudes

<p>Cabinet Harris Cabinet d'audit</p>		<p>04 BP 0751 Cotonou Tel 00 229 66 69 13 33 00 229 95 70 11 12 N°IFU 3200900034419 Email : ciramor1980@yahoo.fr Cotonou - Bénin</p>
--	---	--

SOMMAIRE

Lettre d'introduction

1. Organisation administrative de l'ONG

1.1 Présentation-vision- mission-but et objectifs de l'ONG

1.1.1 Présentation

1.1.2 Vision

1.1.3 Mission

1.1.4 But

1.1.5 Objectifs généraux et spécifiques

1.2 Moyens d'action

1.3 Financement par partenaires

1.4 Ressources humaines

1.5 Organes de décision

Rapport général

2. ETAT DE LA TRESORERIE

2.1 PRESENTATION DE L'ETAT DE TRESORERIE

2.2 OBSERVATION

2.3 BASE D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DE TRESORERIE

2.4 ANALYSE DES POSTES DE L'ETAT DE TRESORERIE

2.4.1 LES RESSOURCES

2.4.1.1 Disponibilité début période

2.4.1.2 Encaissement de la période

2.4.2 Les emplois

2.4.2.1 Equipement

2.4.2.2 Personnel

2.4.2.3 Fonctionnement et activités

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

3. REVUE DE LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ANTERIEURES

RAPPORT SUR LA CONFORMITE DE L'EXECUTION DES ACTIVITES DE
L'ONG APEM AUX DISPOSITIONS CONTRACTUELLES ET AUX LOIS ET
REGLEMENTS APPLICABLES

Rapport sur les cas de fraude, d'abus de dépenses ou d'actes
illégaux

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir le rapport d'audit administratif et financier de votre ONG, pour l'exercice 2018.

Dans le respect des termes de référence, le rapport a été structuré en quatre parties comme suit :

-Rapport d'audit de l'état de trésorerie

-Rapport sur le contrôle interne

-Rapport sur la conformité de l'exécution des activités de l'ONG, aux dispositions contractuelles et aux lois et règlements applicables.

-Rapport sur les cas de fraude, d'abus de dépenses ou d'actes illégaux qui auraient été relevés

Nous remercions le Directeur Exécutif et ses collaborateurs pour la disponibilité et l'assistance.

Bonne réception et salutations respectueuses au Directeur Exécutif.

Cotonou, le 1^{er} Février 2019

Pour HARRIS,

Romaric KINMABOU
Gérant associé

1. Organisation administrative de l'ONG

1.1 Présentation-vision- mission-but et objectifs de l'ONG

1.1.1 Présentation

Créée en 1993 à Parakou, l'Association pour la Protection de l'enfance malheureuse (APEM) est une ONG au service des populations pour un développement durable.

1.1.2 Vision

Une société où s'épanouissent pleinement les enfants dans le respect de leurs particularités

1.1.3 Mission

L'ONG APEM travaille à la protection de l'enfance par la lutte pour le respect de tous ses droits.

1.1.4 But

- Protéger les enfants contre les abus de toutes sortes
- Assurer aux enfants des lendemains meilleurs

1.1.5 Objectifs généraux et spécifiques

- Réduire l'ignorance et la pauvreté de 50% de la population des quatre départements du nord Bénin sur les préjugés défavorables à l'épanouissement de l'enfance d'ici à 2020.
- Assurer l'intégration sociale de 25% des enfants abandonnés dans les quatre départements du Nord Bénin par l'accès à l'instruction, au logement et au travail d'ici 2020.
- Permettre l'insertion et l'épanouissement des enfants en situation difficile par la création d'un centre d'accueil à Parakou
- Amener d'ici 5 ans au moins 60% de la population du Nord Bénin à épouser et à soutenir les idées d'APEM, par les activités

d'autopromotion, la décentralisation des structures de l'ONG, la réalisation d'émissions audiovisuelles

-réduire la pauvreté des communautés rurales des zones couvertes par les activités de l'ONG.

-protection des enfants (lutte contre l'infanticide, l'excision, la promotion de la scolarisation, des droits des enfants et de la femme)

-lutte contre la pauvreté (micro crédits aux plus pauvres, appui aux organisations de base dans le sens de leur auto -promotion, le développement des activités génératrices de revenus, l'appui à la production, et la réalisation participative d'infrastructures socio-économiques, organisation des banques de produits vivriers, appui technique à la transformation, la commercialisation et la conservation des produits vivriers)

-santé, hygiène et assainissement : sensibilisation sur les IST/VIH-Sida et autres maladies prédominantes (diarrhée, paludisme, vers intestinaux ...)

1.2 Moyens d'action

Pour réussir sa mission, l'APEM coopère avec des organisations non gouvernementales et des organismes étatiques suivants :

Partenariat en cours

- FFL
- GIZ
- CARE
- PSOE

Autre partenariat

- EDUCO
- Union Européenne /Bureau Central d'Assistance Technique (BCAT)
- SNV Parakou (organisation néerlandaise de développement)

- SNV Natitingou
- Intact
- ODETA
- Ambassade de France
- PPEA
- PADSEA
- PAM
 - Ambassade des USA au Bénin
 - CARE INTERNATIONAL
 - DeD (service allemand de développement)
 - MCDI (Medical Care Development International)
 - PADEAR-DANIDA (projet d'Assistance au Développement du secteur de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement en milieu rural)
 - PROMIC (Projet de Micro-Finance et de Commercialisation)
 - Schwartz AFRICA Salzkotten (Allemande)

1.3 Financement par partenaires

Nom des partenaires	Subventions en 2018
FFL	19 418 605
GIZ	16 933 836
CARE	13 017 179
PSOE	4 453 412
	53 823 032

1.4 Ressources humaines

APEM est composée de 26 personnes de la manière suivante ;

Les membres bénévoles

- 7 membres du conseil d'administration
- 1 président d'honneur
- 2 commissaires aux comptes

Les salariés

- 1 directeur exécutif
- 1 chargé de programmes
- 1 responsable administratif et financier
- 1 comptable
- 1 caissière
- 1 éducateur
- 1 superviseur
- 1 agent de liaison
- 8 animateurs (trices) terrain

1.5 Organes de décision

L'Assemblée générale composée des membres inscrits en qualité d'adhérents statue sur les états financiers, les comptes de trésorerie et les rapports d'activités.

Le conseil d'administration veille à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale et s'occupe des actes non réservés à l'Assemblée Générale.

Les commissaires aux comptes élus vérifient l'utilisation des ressources.

La Direction Exécutive est l'organe chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

RAPPORT GENERAL

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit de l'état de trésorerie qui couvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

I. ETENDUE DE LA MISSION

Nous avons effectué la mission selon les normes de révisions internationales.

Conformément aux termes de référence et en accord avec les normes internationales d'audit, les travaux ont porté sur :

- le contrôle de la conformité par rapport aux dispositions contractuelles, aux lois et règlements applicables
- l'examen du contrôle interne
- l'examen du système comptable et de la procédure financière
- l'examen et révision des comptes financiers
- le contrôle de l'état de trésorerie au 31/12/2018

II. OPINION

Nous certifions que l'état de trésorerie tel que présenté est régulier, sincère et donne une image fidèle de la situation de APEM au 31 décembre 2018.

Pour HARRIS

Romarc KINMABOU
Gérant associé

ETAT DE LA TRESORERIE

2. ETAT DE LA TRESORERIE

2.2 PRESENTATION DE L'ETAT DE TRESORERIE 2018 APEM

Désignation des postes	FFL	APEM	GIZ	CARE	PSOE	TOTAL
1. Ressources						
Disponibilité Début		989 503				989 503
Dotation de la période	19 418 605	915 796	16 933 836	13 017 179	4 453 412	54 738 828
Total des ressources	19 418 605	1 905 299	16 933 836	13 017 179	4 453 412	55 728 331
2. Emplois						
Equipement	1 139 500			39 000	62 000	1 240 500
Personnel et charges assimilées			8 602 476	3 253 199		11 855 675
Fonctionnement et activités	18 279 105		8 331 360	9 724 980	4 391 412	40 726 857
Total Emplois	19 418 605		16 933 836	13 017 179	4 453 412	53 823 032
Solde Théorique (A)		1 905 299				1 905 299
Disponibilité Banque		1 905 299				1 905 299
Solde Réel (B)		1 905 299				1 905 299
Ecart (A-B)						0

2.2 OBSERVATION

L'ONG APEM a établi l'état de trésorerie des partenaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

2.3 BASE D'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DE TRESORERIE

Conformément aux clauses de prestations de service entre APEM et ses partenaires, un compte bancaire spécifique est ouvert pour chaque partenaire.

Les dépenses identifiées par partenaire et par projet sont imputées conformément aux postes budgétaires.

2.4 ANALYSE DES POSTES DE L'ETAT DE TRESORERIE

2.4.1 LES RESSOURCES

Elles représentent les fonds reçus par APEM pour l'exécution des projets dans le cadre des contrats d'accord de subvention.

2.4.1.1 Disponibilité début période 989 503

Il s'agit de l'encaisse disponible en début d'exercice

2.4.1.2 Encaissement de la période 54 738 828

Il s'agit des encaissements reçus des partenaires et des apports d'APEM.

Ces entrées de fonds ont fait l'objet de chèques ou de virements de fonds dont nous nous sommes assurés de la matérialité dans les comptes ouverts à cet effet.

2.4.2 Les emplois

Ils représentent l'utilisation des fonds reçus des partenaires.

2.4.2.1 Equipement 1 240 500

Il s'agit des dépenses effectuées dans la rubrique des équipements sur la période

2.4.2.2 Personnel 11 855 675

Il s'agit des salaires des différentes ressources humaines intervenues sur les différents projets.

2.4.2.3 Fonctionnement et activités 40 726 857

Il s'agit des dépenses courantes de l'organisation et de l'exécution de ses activités qui se détaillent comme suit :

Consommations Diverses	
Electricité	280 016
Eau	89 918
Carburant et entretiens motos animateurs	2 596 300
Carburant pour course	682 360
Location de bureaux	72 528
Fournitures de bureau	548 690
Transport	2 566 250
Autres achats	75 800
Produits d'entretien	133 000
Maintenance des ordinateurs et photocopieuse	120 000

Autres charges	
Communication frais téléphoniques	227 500
Communication achat de cartes de recharges	182 500
Missions et suivis des activités	6 417 900
Frais de contrats des enfants intégrés	2 820 000
Frais de recyclage des membres des groupements et clubs d'enfants	293 000
Appui et Formation des groupements des femmes et autres	1 847 000
Crédits aux groupes solidaires	460 000
Frais scolaires et achats de fournitures	4 234 100
Charges diverses (réceptions, prise en charge des enfants, activités sociales)	4 419 445
Autres charges diverses	200 000
Sensibilisation des communautés	11 756 540
Frais de gestion	525 000
Frais bancaires	179 010

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Monsieur le Directeur Exécutif,

Monsieur,

Dans le cadre de la mission d'audit administratif et financier de votre ONG que vous nous avez confiée, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport sur le contrôle interne.

Le présent rapport porte sur les observations et recommandations destinées à améliorer le système de contrôle interne et les procédures administratives comptables et financières.

Dans l'objectif de faciliter la lecture et la compréhension dudit rapport nous avons dans un premier temps procédé à la revue de la mise en application des recommandations antérieures et ensuite nous avons présenté les nouvelles observations et recommandations.

De notre examen de fonctionnement des procédures, ils se dégagent des points forts qui méritent d'être préservés pour le développement de l'image d'APEM.

Cependant, les faiblesses qui ont été identifiées appellent de notre part des recommandations dont les plus significatives sont signalées aux pages suivantes.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement qui pourrait vous être utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Exécutif en l'assurance de notre haute considération.

Cotonou, le 1^{er} Février 2019

Pour HARRIS,

Romarc KINMABOU
Gérant associé

3. REVUE DE LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Conformément aux recommandations issues de la dernière mission, nous avons constaté avec satisfaction une mise en application de certaines. Cependant celles dont la mise en application n'est pas réalisée ont fait l'objet d'analyse et éventuellement ont été reconduites.

Recommandations antérieures

- Il avait été recommandé d'assurer l'immeuble d'APEM

Exécution en 2018

- L'immeuble n'a toujours pas été assuré

Nous recommandons également l'amélioration du classement des pièces comptables.

**RAPPORT SUR LA CONFORMITE DE
L'EXECUTION DES ACTIVITES DE L'ONG
APEM AUX DISPOSITIONS
CONTRACTUELLES ET AUX LOIS ET
REGLEMENTS APPLICABLES**

RAPPORT DE CONFORMITE AUX ACCORDS, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Monsieur,

Dans le cadre de la mission d'audit administratif et financier de votre ONG que vous nous avez confiée, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport de conformité aux accords, lois et règlements applicables.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit internationales. Ces normes exigent que la mission soit réalisée de manière à nous assurer raisonnablement que l'ONG s'est conformée aux accords, lois et règlements en vigueur en 2018.

Les tests que nous avons effectués aux plans accords, lois, règlements et contrats, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions donc que, durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'est conformée aux accords, lois et règlements en vigueur.

Cotonou, le 1^{er} Février 2019

Pour HARRIS,

Romarc KINMABOU
Gérant associé

**RAPPORT SUR LES CAS DE FRAUDES,
D'ABUS DE DEPENSES OU D'ACTES
ILLEGAUX**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Monsieur,

Dans le cadre de la mission d'audit administratif et financier de votre ONG que vous nous avez confiée, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur les cas de fraudes, d'abus de dépenses ou d'actes illégaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit internationales. Ces normes exigent que la mission soit réalisée de manière à nous assurer raisonnablement que l'ONG n'a pas réalisé d'actes de fraudes, d'abus de dépenses ou d'actes illégaux au cours de la période sous revue.

Les tests que nous avons effectués au cours de notre mission, n'ont pas révélé de cas de fraudes, d'abus de dépenses ou d'actes illégaux sur la période sous revue.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement qui pourrait vous être utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

Cotonou, le 1^{er} Février 2019

Pour HARRIS,

Romarc KINMABOU
Gérant associé